

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 Août 2010

FRAIS D'HONORAIRES MAITRE PILLET – AVOCAT

Monsieur GIRARD rappelle le sinistre du 8 Décembre 2006 où un peuplier appartenant à Monsieur HERON est tombé sur le lavoir communal.

La situation de ce dossier ayant trop duré, nous avons décidé d'engager une procédure.

Maître François PILLET, Avocat à BOURGES a été missionné pour prendre en charge ce dossier. Une assignation a été faite et une avance de 956.80 € sur les frais d'honoraires a été demandée.

Après en avoir délibéré, 12 voix pour et 1 abstention, les membres du conseil municipal donnent leur accord pour cette avance ainsi que pour la totalité des frais occasionnés par cette affaire.

LETTRE Patrick MORVAN

Achat Terrain Lot n°2 – La Beurte

Monsieur GIRARD fait part d'une lettre de Patrick MORVAN, Président de la Sté BATITECK 3000 sollicitant l'achat du terrain lot n°2 à la Beurte au prix de 15 000 €. TTC afin de construire un pavillon témoin.

Monsieur GIRARD rappelle la délibération en date du 25 Mars 2010 où le prix de vente de ce terrain avait été décidé pour un montant de : 18 668 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de donner leur accord en conservant le dernier prix de vente proposé soit : 15 608.70 € H.T. – 18 668 € TTC.

LETTRE DE L'ABBE QUESSARD

Monsieur GIRARD donne lecture d'une lettre de l'Abbé QUESSARD au nom de la Paroisse Notre Dame de la Sauldre sollicitant une subvention pour l'achat d'un orgue numérique pour l'Eglise St Barthélémy de BRINON.

Monsieur GIRARD propose la somme de 1 000 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal donnent leur accord.

DEMANDE DE SUBVENTION – C.C.A.S. d'ARGENT

Monsieur GIRARD donne lecture d'une lettre de Denis MARDESSON, Maire d'ARGENT SUR SAULDRE sollicitant une subvention pour le C.C.A.S. suite à l'achat d'un congélateur qui permet de conserver les denrées alimentaires pour la banque alimentaire dont profitent certains brinonnais.

Monsieur GIRARD propose la somme de 150 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal donnent leur accord.

SIGNALISATION GRANDE RUE – STATIONNEMENT

Monsieur GIRARD fait part de la suppression du transport par SNCF des citernes de gaz sur le tronçon Sully-Aubigny sur Nère et ainsi le renforcement du trafic des poids lourds dans la grande rue de BRINON.

Il précise également que de réels soucis de stationnement et de circulation sont à étudier.

Il propose de mettre en place une nouvelle commission de travail pour faire une étude de toutes possibilités.

Après en avoir délibéré les membres de cette commission seront :

Messieurs Raymond LOUIS, Thierry FRICHETEAU, Alfred RIGUELLE, Thierry FRICHETEAU Lionel POINTARD, Madame Laëtitia PORNIN, Monsieur Thierry GUIDET et Madame Catherine BESSET, Monsieur Michel HUPPE personnes du public sous la présidence de Jean-Marie BOURDON, correspondant Sécurité Routière.

MODIFICATION STATUTS S.D.E. 18

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du Comité du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher, en date du 30 mars 2010, relative à la modification de ses statuts :

Les statuts du SDE 18 sont issus de la compilation des arrêtés préfectoraux suivants :

Arrêté modifié du 2 mai 1947 portant création du Syndicat Départementale des Collectivités Concédantes d'Électricité et de Gaz du Cher.

Arrêté du 12 novembre 2003 portant extension des compétences, modification des règles de fonctionnement et transformation en SIVOM du Syndicat Départemental des Collectivités Concédantes d'Électricité et de Gaz du Cher.

Arrêté du 5 Août 2005 portant changement de dénomination du Syndicat Départemental des Collectivités Concédantes d'Électricité et de Gaz du Cher.

Arrêté du 26 mars 2007 portant modification des statuts et transformation en syndicat mixte fermé à la carte du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher.

Arrêté du 26 juin 2009 portant modification des statuts et du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher.

Par délibération n°2010-04 du 30 mars 2010, le Comité syndical a approuvé la proposition aux collectivités adhérentes de modifications des statuts du SDE18 sur l'adhésion de 2 communautés de communes :

- Communauté de communes des Terres d'Yèvre (MEHUNSUR YEVRE),

- Communauté de communes des Terres Vives (VASSELAY).

L'article L.5211-18 du Code général des collectivités territoriales précise le dispositif d'extension du périmètre juridique du Syndicat qui requiert l'approbation des nouvelles adhésions au SDE 18 à la majorité qualifiée de ses membres et futurs membres.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la modification des statuts tels qu'ils sont rédigés en annexe à la délibération du Comité du 30 mars 2008.

Entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,

Autorise l'adhésion au SDE 18 des EPCI ci-dessus mentionnés

TAUX HEURES SUPPLEMENTAIRES – Bruno GRAPPIN

Monsieur GIRARD rappelle la délibération en date du 20 Mai 2010 par laquelle il avait été attribué 14 H supplémentaires par mois à Bruno GRAPPIN pour le fonctionnement du marché du dimanche.

Il propose que le taux horaire soit majoré de 25 %.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal donnent leur accord.

CONTRATS OCCASIONNELS Eva-Maria VARHEGYI

Monsieur GIRARD fait part de l'embauche de Melle Eva-Maria VARHEGYI en contrat occasionnel en remplacement de Jacky JOSSERAND actuellement en arrêt maladie pour effectuer le portage des repas à domicile.

Un premier contrat du 26 Juillet au 15 Aout 2010 et un second du 16 Août au 31 Aout 2010 ont été établis. Celle-ci sera rémunérée au 1^{er} Echelon du grade d'Adjoint Technique 2^{ème} Classe, Indice Brut : 297, Indice Majoré : 292 à temps non complet : 12/35^{ème}.

Les membres du conseil municipal prennent note.

F. PRIoux ayant adressé sa facture, la commission s'est rendue sur place pour réception des travaux.

Route de Clémont, trois trembles restent à abattre ainsi que les bouleaux.

En ce qui concerne l'allée du cimetière, les souches des tilleuls abattus restent à rogner.

La commission demande à ce que ces travaux soient terminés assez rapidement.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal donnent leur accord.

REQUALIFICATION DU GRP DE LA SOLOGNE

Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Cher, sis 1 Rue Gustave Berger à Bourges, représentant local de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre, a entrepris de mettre à jour le sentier de Grande randonnée de Pays dénommé « La Sologne », déjà homologué par la Commission nationale « Sentiers et Itinéraires » de la Fédération Française de Randonnée Pédestre. Pour l'homologation de l'actualisation de ce GRP, le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre demande que votre Conseil Municipal prenne la délibération suivante, et procède à la validation de ces sentiers et à leur inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR).

Après étude cartographique (cf. carte IGN annexée) le Conseil Municipal, conscient de l'intérêt touristique de ce dossier, décide :

- D'accepter le tracé figurant sur la carte annexée,
- De s'engager de maintenir l'emprise du tracé dans le domaine public en l'inscrivant au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée,
- D'assurer par tout moyen à sa convenance l'entretien du tracé pour un usage pédestre,
- D'autoriser la réalisation du balisage, selon les normes nationales en vigueur proposées par la FFRandonnée.

REDEVANCE « DENIS PIZZA »

Suite à la mise en place du marché communal le dimanche matin, Monsieur GIRARD propose d'annuler le marché du lundi gratuit et ainsi instituer un droit d'emplacement pour « Denis Pizza » qui vient régulièrement tous les lundis soirs au même tarif que le boucher chevalin.

Il propose de lui faire régler la somme de 42.50 € pour la période du 1^{er} Octobre au 31 Décembre 2010 ainsi que le 1^{er} Trimestre 2011 au même tarif.

Une augmentation sera prévue lors du vote du budget primitif 2011 ainsi que pour les commerçants hors marché du dimanche matin.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal donnent leur accord.

CONCESSIONS CIMETIERE

Monsieur GIRARD fait part d'une demande par un particulier non résident dans la commune pour l'achat éventuel d'une concession dans le cimetière.

Il rappelle la délibération du 13 Janvier 2005 décidant du prix de : 56 € le m² pour une concession de 50 ans.

Il propose un second tarif pour les personnes non imposées sur la commune à savoir : 82.50 € le m² pour une concession de 50 ans.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal donnent leur accord.

QUESTIONS DIVERSES

Lettre de Maryline BARBOUX

Monsieur GIRARD donne lecture du courrier de Maryline BARBOUX

Une date de réunion des commissions Jeunesse et Sports et Tourisme et Culture a été mise en place afin d'étudier sa demande.